



Municipalité Notre-Dame-des-Sept-Douleurs

Île Verte

Discours sur le budget 2009

Voici le dernier budget de ce mandat de quatre ans, à la hausse à l'image des autres. Cette hausse est due en pour une bonne part aux quotes-parts que nous devons verser à la MRC. Il faut comprendre que ces quotes-parts s'accroissent en fonction de la valeur de la richesse foncière de la Municipalité.

Cette année, la valeur foncière a augmenté de 30 % et est passée de 21 604 444 \$ à 28 032 109 \$. Bonne nouvelle pour ceux qui envisagent vendre leurs propriétés, mais mauvaise nouvelle pour l'augmentation des taxes dues à cette hausse, sans oublier les taxes scolaires qui suivront.

À elle seule, les quotes-parts de la MRC ont augmenté de 22 064 \$ à 29 917 \$ soit une hausse de 36 % . **Cette hausse explique l'augmentation de près du tiers de votre compte de taxes.**

Les dépenses et affectations du budget 2009 sont de 328 863 \$ soit une baisse de 10 % par rapport à l'année dernière. Cette baisse est occasionnée par la fin de certaines dépenses et des subventions qui y étaient attachées (ex : Internet et installation de fosses septiques). En bref, les besoins en revenus autonomes pour rencontrer les dépenses prévues augmentent de 154 266 \$ à 179 376 \$ soit une hausse de 25 109 \$ ou 16 % ; ce qui est trop et me déçoit.

Les dépenses associées au pont de glace et à l'entretien des chemins d'hiver passent de 15 885 \$ à 20 193 \$ soit une hausse de 4 308 \$ (+27 %), l'équivalent de 17 % de la hausse de taxes. En 2002, ces coûts totalisaient 6 500 \$... Lors du nouvel appel d'offres, nous devons modifier la formule habituelle pour tenter d'abaisser ce coût qui a augmenté de 25 % par année depuis 2002.

Plusieurs autres dépenses augmentent de plus de 1 000 \$: l'ajustement du salaire des agentes de bureau, l'entretien des immeubles, l'entretien du camion de vidange, les frais de l'inforoute, les frais annuels du système comptable, le remboursement du prêt sur la niveleuse, etc.

Quant au coût de la SQ, nous sommes en discussions depuis plus d'un an pour faire modifier la formule de calcul du Ministère de la Sécurité publique afin que celle-ci soit moins aberrante et corresponde davantage aux services dont nous bénéficions. Au moment d'écrire ces lignes, les discussions se poursuivent mais il n'y a pas encore de décision. Toutefois, compte tenu de la subvention reçue l'année dernière et du fait que les ministères concernés comprennent la situation, nous avons décidé d'escompter une décision favorable.

Le dossier de partage du coût du pont de glace avec Cacouna n'est pas assez avancé pour envisager un règlement et nous devons budgéter comme si le dossier n'était pas résolu. C'est une somme de près de 3 000 \$ auquel s'ajoute une baisse des revenus venant des permis, des mutations, du surplus du Circuit touristique pour un total du manque à gagner de près de 5 000 \$.

Nous avons tenté de réduire certaines dépenses, mais l'impact sur la baisse de services a été considéré trop important par les membres du Conseil.

Le détail de tous les postes budgétaires est sur le site de la municipalité. Étudiez-les et faites-nous vos recommandations.

Immobilisations :

Dans ce budget, il n'y a pas de provisions prévues pour les projets d'immobilisations. Peu importe les décisions qui seront prises et compte tenu de la période de réalisation des travaux, il est peu probable que ces projets aient un impact sur le budget 2009. Ils en auront sur les budgets subséquents.

Ces projets concernent la restauration de nos bâtiments qui en ont grandement besoin. L'église ou la salle communautaire et l'école Fraser sont fermées pour cause d'insalubrité. Après les consultations sur le règlement d'emprunt pour immobilisations, nous avons mis en veilleuse le projet de l'école Fraser. Le bureau municipal a donc été localisé temporairement au presbytère. Une occupation permanente des lieux exige une mise aux normes dont les coûts sont à l'étude. La fonction logement pour les employés municipaux qui viennent de l'extérieur devra s'orienter ailleurs. Lorsque les coûts de la mise aux normes seront connus, nous vous proposeront la solution retenue.

Le projet de bibliothèque avec une grande salle de rencontres culturelles et communautaires sera présenté à nouveau aux citoyens cet hiver. Ce projet, qui devrait être subventionné à 90%, sera le centre de la vie culturelle de l'île : conférences en direct, éducation des adultes, mardis de la culture, cinéma, chorale, activités religieuses, rencontres communautaires, expositions, animation estivale pour les jeunes et autres. Déjà, ce centre est doté de l'accès à l'Internet et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine est disposé à l'équiper d'une salle de vidéoconférence.

2009 : Année charnière

L'année prochaine sera une année charnière à maints égards :

- Projet de localisation du bureau municipal
- Projet de restauration de l'église en bibliothèque et salle communautaire

- Renouvellement de la présidence et du secrétariat à la CPICIV
- Déblocage des discussions sur la restauration des quais et le renouvellement du bateau
- Implication nouvelle de la Société des traversiers dans la traverse de l'Île Verte
- Fêtes du 200^{ième} du Phare et plan de restauration des bâtiments et enfouissement des fils
- Élections municipales

Le choc du futur est à nos portes de façon plus intense qu'à l'accoutumé. Des discussions sereines sur ce que nous souhaitons et sur ce qui est possible doivent se faire maintenant. Les grandes assemblées sont impossibles l'hiver mais nous pouvons procéder par courrier et courriel. Nous vous tiendrons au fait de tous les développements sur le site de la Municipalité et par courrier.

Ceux et celles qui peuvent nous aider dans la recherche de financement pour les immobilisations sont priés de lever la main maintenant. Impliquez-vous afin que nous puissions saisir les opportunités longtemps attendus. L'hiver paisible de l'île cache une évolution rapide dans plusieurs dossiers.

Sans les bénévoles, sans centre communautaire, la communauté de l'île n'existe plus et nous devenons un centre de villégiature.

Très bonne année 2009,

Gilbert Delage
Maire

Le Budget

DÉPENSES		RECETTES	
Administration générale	126 350 \$	Taxe foncière générale	157 000 \$
Sécurité publique	31 034 \$	Taxe spéciale Équipements municipaux	5 494 \$
Transports	56 818 \$	Taxes de services vidanges	16 882 \$
Hygiène du milieu	19 871 \$	Paiements tenant lieu de taxes	4 328 \$
Santé et bien-être	2 775 \$	Services rendus	17 775 \$
Urbanisme et mise en valeur du territoire	29 649 \$	Imposition des droits	3 000 \$
Loisirs et Culture	11 539 \$	Intérêts	1 375 \$
Frais de financement	2 777 \$	Transferts	111 039 \$
AFFECTATIONS		AFFECTATIONS	
Activités d'investissement	37 400 \$	Surplus accumulé non affecté	3 850 \$
Fonds d'Infrastructures touristiques	7 000 \$	Fonds Infrastructures municipales	7 120 \$
Fonds Service Internet	1 458 \$	Fonds juridique	1 000 \$
Remboursement de la dette à long terme	2 191 \$		
TOTAL DES DÉPENSES ET AFFECTATIONS	328 863 \$	TOTAL DES RECETTES ET AFFECTATIONS	328 863 \$

Programme triennal d'immobilisation

	Année 2009	Année 2010	Année 2011
Projet 1 : Infrastructures municipales (puits au bureau municipal et aux Maisons du Phare et installations septiques à la bibliothèque)	37 400 \$	20 000 \$	20 000 \$
Projet 2 : Amélioration du site du Phare et des bâtiments	9 500 \$	2 500 \$	2 500 \$
Projet 3 : Réparation École Michaud	14 240 \$	0 \$	0 \$
Projet 4 : Transformation de l'église en bibliothèque	415 385 \$	0 \$	0 \$
Projet 5 : Transformation du presbytère en bureau municipal	90 000 \$	0 \$	0 \$

Année 2009

Projets	Coûts	Financement	Montant
Infrastructures municipales (puits au bureau municipal et aux Maisons du Phare et installations septiques à la bibliothèque)	37 400 \$	Programme de remboursement de la taxe d'accise	37 400 \$
Amélioration du site du Phare et des bâtiments	9 500 \$	Fonds dédié aux infrastructures touristiques de la municipalité	9 500 \$
Réparation École Michaud	14 240 \$	Min. Culture, Commun. Et Cond. Féminine Fonds dédié aux infrastructures municipales de la municipalité	7 120 \$ 7 120 \$
Transformation de l'église en bibliothèque	415 385 \$	Min. Culture, Commun. et Cond. Féminine Emprunt	374 217 \$ 41 168 \$
Transformation du presbytère en bureau municipal	90 000 \$	Emprunt	90 000 \$

Année 2010

Projets	Coûts	Financement	Montant
Infrastructures municipales (amélioration réseau routier)	20 000 \$	Programme de remboursement de la taxe d'accise	20 000 \$
Amélioration du site du Phare et des bâtiments	2 500 \$	Fonds dédié aux infrastructures touristiques de la municipalité	2 500 \$

Année 2011

Projets	Coûts	Financement	Montant
Infrastructures municipales (amélioration réseau routier)	20 000 \$	Programme de remboursement de la taxe d'accise	20 000 \$
Amélioration du site du Phare et des bâtiments	2 500 \$	Fonds dédié aux infrastructures touristiques de la municipalité	2 500 \$

Taxes de vidanges

Pour combler les dépenses reliées aux dépenses «Hygiène du milieu» enlèvement et enfouissement des ordures ménagères ainsi que le traitement des matières recyclables :

Habitation résidentielle (maisons, chalets) :	112,00 \$ par année
Hébergement touristique : Gîte/5 chambres et moins, Maison ou chalet ou unité de location touristique :	127,50 \$ par année
Terrain non aménagé et inexploité :	25,00 \$ par année
Restauration (Établissement ou gîte de 6 chambres et plus) :	330,00 \$ par année

Taux de taxation générale :

Le Conseil décrète que le taux de la taxe foncière générale est établi pour l'année 2009 à 0,7337 \$ par 100 dollars d'évaluation pour combler les dépenses et affectations de son budget et ce, conformément au rôle d'évaluation en vigueur le 1^{er} janvier 2009.

Taux de la taxe spéciale découlant du règlement d'emprunt pour les équipements municipaux :

Le Conseil décrète que le taux de la taxe spéciale pour les équipements municipaux est établi pour l'année 2009 à 0,0257 \$ par 100 dollars d'évaluation pour combler les dépenses en capital et intérêts résultant d'un emprunt fait par règlement pour l'acquisition d'un tracteur et d'une niveleuse et ce, conformément au rôle d'évaluation en vigueur le 1^{er} janvier 2009.

Date de paiement des taxes :

Le Conseil décrète que le paiement des taxes est réalisé en un versement ou au plus, en trois versements égaux, soit un premier versement le 1^{er} mars 2009, un deuxième versement, s'il y a lieu, le 1^{er} juin 2009, et un troisième versement, s'il y a lieu, le 1^{er} août 2009. Le secrétaire-trésorier établit les montants de taxes qui feront l'objet des divers modes de paiement.

Frais d'administration et de retard :

Le Conseil fixe le taux d'intérêt à 15 % par année pour les comptes dus à la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs à compter du 1^{er} janvier 2009 et que des frais de 2,00 \$ par avis de retard sont fixés.

Donné à Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, le 13 janvier 2009

Par le directeur général et secrétaire-trésorier
Denis Cusson